



Mercredi 10.02.10 | 43e année | No 3

Hebdomadaire officiel d'information | Rédaction: Chancellerie communale, Hôtel communal, CH-2001 Neuchâtel | www.neuchatelville.ch | bulletinofficiel@ne.ch | T 032 717 77 09 | F 032 717 77 10

L'édito



Tourner la page et regarder vers l'avenir !

Face aux Alpes, idéalement situées entre le Jura et le lac de Neuchâtel, les Jeunes-Rives possèdent un potentiel extraordinaire.

Après des années de tergiversations et de polémiques, l'heure est venue aujourd'hui de tourner la page et de regarder vers l'avenir !

La proclamation des résultats du concours European marque une étape importante, soit le début du processus qui nous conduira au réaménagement des Jeunes-Rives.

Le long de ce chemin, il faudra affiner un projet qui rassemble largement et trouver un équilibre entre ce qui est souhaité et ce qu'il est possible de faire.

Le Conseil communal va travailler en étroite collaboration avec le Conseil général, par sa commission ports et rives. La population sera aussi régulièrement informée. A cet effet, un site a été mis en ligne le 6 février 2010: www.jeunes-rives.ch

Les Jeunes-Rives représentent un espace privilégié au cœur de la ville. C'est un grand jardin urbain pour l'ensemble de la population. Il est ainsi fondamental d'en prendre soin dans l'esprit d'un développement durable.

Par le dialogue et l'existence d'une volonté commune d'aller de l'avant, écrivons ensemble un nouveau chapitre de l'histoire nos rives !

Olivier Arni

Directeur de l'environnement, des transports et du développement durable



Cent étiquettes énergétiques sont affichées sur les bâtiments publics de dix villes de l'Arc jurassien.

Mieux vaut A que G

Le réseau des Villes de l'Arc jurassien et l'association Ecoparc lancent une campagne d'affichage sur les bâtiments publics de dix communes de la région. Une centaine d'étiquettes énergétiques ont récemment été apposées sur les bâtiments des villes impliquées de l'Arc jurassien, dont 21 à Neuchâtel.

Soutenues par les cantons de Berne, Jura et Neuchâtel ainsi que la Confédération, les villes d'Yverdon-les-Bains, Bienne, Delémont, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Le Val-de-Travers, St-Imier, Moutier, Orbe et Neuchâtel mènent plusieurs actions visant une meilleure efficacité énergétique dans l'Arc jurassien. Les représentants poli-

tiques et techniques des villes impliquées ont récemment présenté leur travail ainsi que leurs objectifs pour l'avenir.

Les villes montrent l'exemple

En 2009, les dix communes en question ont établi un programme d'actions en commun. Elles possèdent chacune de nombreux bâtiments, dont certains sont très gourmands en énergie. Les différents acteurs du programme ont donc décidé d'agir en priorité sur les bâtiments publics. En 2010, l'objectif est d'afficher la consommation d'énergie sur tous les bâtiments publics de ces villes tout en s'occupant également des bâtiments

privés. En 2011, la priorité sera donnée à l'aménagement du territoire.

Affichage des étiquettes énergétiques

En 2009, chacune des dix villes de l'Arc jurassien a affiché une dizaine d'étiquettes énergétiques sur ses bâtiments publics en suivant la méthode européenne «display». Ces étiquettes donnent entre autres des indications concernant la consommation d'énergie et d'eau ainsi que les émissions de CO₂. Elles peuvent servir à informer et sensibiliser aussi bien les exploitants que les utilisateurs, et la population. La classification «display» va de «A», économe, à «G», peu économe. (ak)



Le Festival de l'image sous-marine aura lieu ce week-end à l'Aula des Jeunes-Rives.



Le legs Héléne et Yvan Amez-Droz est à nouveau présenté au public dans un nouvel accrochage.



Le Carpe Dièse Trio donnera un concert sur les années folles dimanche à 17 heures au MEN.



NEUCHÂTEL – Rue J.-J.-Lallemand 5
(près des Jeunes-Rives) tél. 032 724 47 47

www.mandataires.ch

- DÉCLARATIONS D'IMPÔTS

- Conseils fiscaux
- Tenue et révision de comptabilités
- Gérances immobilières
- Conseils d'entreprise
- Création, liquidation de sociétés
- Successions

Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

**« Offrez de l'espoir à
un enfant aveugle »**

Dimitri



**Le soutien d'un enfant
aveugle du tiers-monde
coûte 50 francs
par mois.**



Case postale, 2002 Neuchâtel, tél. 032 724 84 12
www.cbmch.org, CP 87-192253-5

Dans ce numéro

Etude du legs

Séverine Cattin a réalisé son travail de mémoire sur le legs Amez-Droz. Cette collaboration entre l'institut d'histoire de l'art et de muséologie de l'Université de Neuchâtel et le Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel a apporté de nouveaux éléments de compréhension sur ce legs.

Page 4

Fun'ambule

Le Conseil général a accepté à l'unanimité d'octroyer un crédit de 200'000 francs pour la révision de l'un des deux véhicules du Fun'ambule. Les travaux auront lieu entre le 9 mars et le 9 avril. Les courses reprendront normalement à partir du 12 avril.

Page 8

Onde verte

La gauche du Conseil général a réussi à augmenter la subvention pour les abonnements Onde verte. Elle a également réintroduit le subventionnement pour les abonnements mensuels. Les habitants de la ville pourront donc obtenir un abonnement Onde verte annuel ou mensuel, zones 10 et 11 au tarif junior/senior.

Page 9



Enseignement

Le directeur des Ecoles enfantines et primaires de la Ville de Neuchâtel a décidé d'abandonner son poste pour pouvoir à nouveau exercer son métier d'enseignant. Il quittera sa fonction de directeur à la fin de l'année scolaire, soit en juillet 2010.

Page 16

La 8^e édition du festival de l'image sous-marine aura lieu les 19 et 20 février à Neuchâtel



Pour la 8^e édition de Festisub, de nombreuses photographies seront exposées dans le hall de l'Aula des Jeunes-Rives. • Photo: Mirko Zanni

Le cœur des mers en images

Après une impasse sur l'année 2009, le festival de l'image sous-marine de Neuchâtel revient ce week-end pour une 8^e édition riche en images exceptionnelles. Le comité de Festisub a concocté un programme de qualité avec la venue de plusieurs personnalités. Au menu: projections de films, exposition de peintures et résultats de la compétition photo Festisub 2010!

Les élèves de 4^e et 5^e primaire de la Ville auront la chance de découvrir le film «Misool», tourné en 2007 en Papouasie Nouvelle Guinée. A l'occasion de ces séances «scolaires», pas moins de 600 écoliers visionneront ce reportage des aventuriers chaud-fonniers d'ExplorAction.

Des invités de renom

Cette année, Festisub accueillera Rob Stewart, fervent défenseur de la cause des requins. Il présentera et commentera des extraits de son film «Sharkwater». D'autres grandes personnalités seront également présentes. La réalisatrice franco-canadienne, Elodie Turpin présentera son film «Poèmes au clair de lune», primé au dernier Festival mondial de l'image sous-marine de Marseille. Thierry Kramer, réalisateur suisse viendra également commenter

son dernier film tourné au Tessin. Grâce à une collaboration avec le Festival de l'image sous-marine de Marseille, les visiteurs auront la possibilité de découvrir plusieurs films primés en octobre dernier à Marseille.

Des œuvres de tous bords

Outre les nombreuses projections, le comité de Festisub a également programmé la venue de différents artistes. L'auteur des bandes dessinées «Cousteau», Dominique Serafini, exposera plusieurs de ses œuvres, dont des planches originales de la BD. Frédéric

Bassemayousse, plongeur et photographe sous-marin de renom exposera ses photographies. Par la même occasion, il présentera son dernier livre «Méditerranée» au public. Les visiteurs pourront également découvrir des peintures à l'huile de Florence Nevers, à la fois artiste peintre et militante. Elle interroge les spectateurs sur leurs choix de consommateurs. Enfin, les résultats de la compétition photo Festisub 2010 seront annoncés au public. (ak)

• **Programme complet et pré-locations online sur www.festisub.ch.**

Stationnement

Dans le cadre de la 3^e étape du plan de stationnement, plusieurs modifications vont progressivement faire leur apparition dès le 22 février prochain. Ces mesures concernent toutes les places de parc dont la durée de stationnement est supérieure à 30 minutes. La première demi-heure sera gratuite pour les places en question. La tranche horaire de payement actuelle de 7 à 19 heures se prolongera jusqu'à 21 heures. Les horodateurs installés au quai du Port, à la

place A.-M.-Piaget, à la place Numa-Droz, à la rue du Concert, à la rue de la Promenade-Noire, à la rue du Château et aux Jeunes-Rives seront adaptés à cette nouvelle mesure ainsi qu'à ce nouvel horaire. Les usagers n'auront qu'à suivre les indications mentionnées sur les plaquettes de chaque appareil.

• **Renseignements supplémentaires sur www.policeneuchatel.ch ou tél. 0800 722 22 22.**



Le legs d'Yvan et Hélène Amez-Droz refait surface au Musée d'art et d'histoire

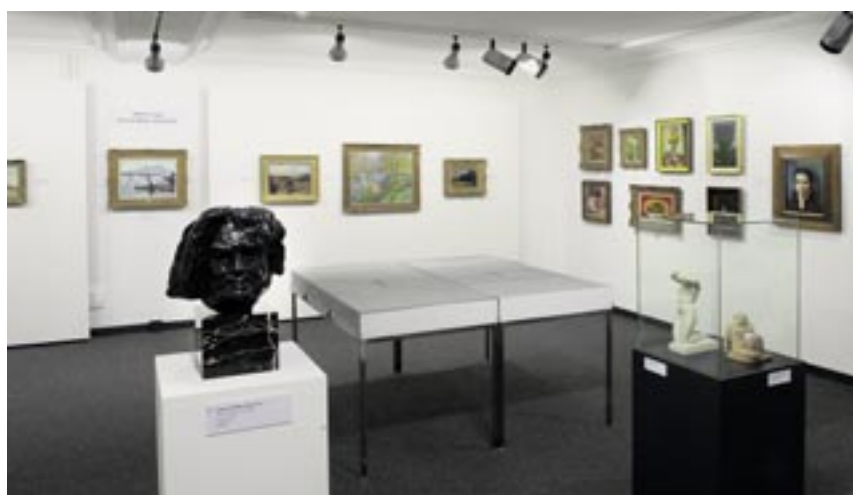
Entre étude et restauration

Le legs Yvan et Hélène Amez-Droz est à nouveau présenté au public au Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel (MAHN). Pour des besoins d'étude et de restauration, les tableaux de la collection Amez-Droz avaient été retirés de l'exposition. Présenté dans un nouvel accrochage, le legs est à découvrir sous un nouveau jour. L'éclairage a effectivement été changé au profit d'un nouveau type de luminaire écologique s'apparentant à la lumière du jour !

Composé de 69 pièces au total, le legs compte 45 tableaux, 4 sculptures et 20 œuvres sur papier. L'ensemble des œuvres a été accroché dans une salle spéciale située sur la mezzanine du rez-de-chaussée est.

Nouvel accrochage

En entrant dans la pièce, le visiteur se trouve nez-à-nez avec la «Tête de Balzac», d'Auguste Rodin. Il est ensuite confronté à trois œuvres majeures: le «Bord de mer» de Gustave Courbet, «Naples» d'Albert Marquet et enfin la prestigieuse «Barque-atelier» de Claude Monet. A gauche figurent les paysages et à droite les natures mortes et les portraits. Les petits formats sont tous regroupés sur



Les œuvres sur papier du legs Amez-Droz sont protégées par un textile qui ne laisse pas filtrer la lumière.

la paroi d'entrée. Pour des raisons de sécurité, ils ont été mis sous verre. Quant aux sculptures, elles sont disposées de part et d'autre de l'espace. Comme les œuvres sur papier ne peuvent plus être exposées en permanence, elles sont présentées par roulement pour prévenir leur endommagement.

Restauration

Conformément aux dispositions testamentaires notifiées dans le legs,

l'ensemble des dons doit être exposé en permanence. «Il s'agit d'un véritable défi de satisfaire aux exigences de ce testament», commente Walter Tschopp, conservateur des arts plastiques au MAHN. Les pièces de la collection étaient toutes extrêmement sales. La restauratrice du MAHN, Béatrice Zahnd avait du pain sur la planche: «J'ai commencé par décadrer et regarder chacun des tableaux», a-t-elle déclaré. Et d'ajouter: «Une saleté d'une centaine d'années s'était amas-

sée sur ces pièces». La restauratrice a procédé à un travail de conservation préventive sur cette collection. Elle a également reconstitué l'oreille gauche de «L'Ours» de François Pompon, célèbre sculpteur animalier.

Meilleure compréhension

Depuis deux ans, l'institut d'histoire de l'art et de muséologie (IHAM) de l'Université de Neuchâtel propose un master en études muséales. C'est dans ce cadre que Séverine Cattin a réalisé son travail de mémoire sur le

legs Amez-Droz. Cette étude scientifique est le fruit d'une collaboration entre l'IHAM et le MAHN. Elle se compose de deux parties: une approche théorique autour de la collection en tant que vision de l'histoire de l'art et une analyse détaillée des 69 œuvres du legs Amez-Droz. «La collaboration entre les différents acteurs a permis d'apporter de nombreuses informations inédites sur ce legs» se félicite le conservateur des arts plastiques du MAHN. (ak)



Agenda culturel

Galleries et musées

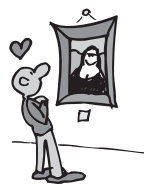
Bibliothèque Publique et Universitaire (place Numa-Droz 3), exposition permanente «Jean-Jacques Rousseau dans la Principauté de Neuchâtel». Ouvert lu-ve de 8 à 20 heures, sa de 8 à 17 heures.

Jusqu'au 31 mars, exposition «L'illustration botanique du XVII^e au XIX^e siècle».

Musée d'art et d'histoire (esplanade Léopold-Robert 1), exposition permanente «La nature dans

tous ses états». Dès le 30 janvier, legs Yvan et Hélène Amez-Droz. Ouvert ma-di de 11 à 18 heures. Entrée libre le mercredi.

Mardi 16 février à 12h15, mardi du musée: «Le dessin impressionniste à travers le legs Amez-Droz». Visite



commentée par Lucie Girardin-Cestone.

Galleries de l'histoire (av. DuPeyrou 7), exposition permanente des maquettes historiques.

Exposition de photographies: «Une ville en mouvement». Ouvert me et di de 13 à 17 heures ou sur rendez-vous. Entrée libre, sauf mardis du musée et expos temporaires.

Musée d'ethnographie (rue St-Nicolas 2-4), jusqu'au 16 mai, exposition «Helvetia Park». Ouvert ma-di de 10 à 17 heures. Entrée libre le mercredi.

Muséum d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), jusqu'au 28 février, exposition «parce Queue». Ouvert ma-di de 10 à 18 heures. Entrée libre le mercredi.

Centre d'Art Neuchâtel (rue des Moulins 37), du 13 février au 21 mars, exposition «Composite Visions». Ouvert me-di de 14 à 18 heures, je de 14 à 20 heures. Vernissage, vendredi 12 février dès 18h30.

Centre Dürrenmatt (Pertuis-du-Sault 74), jusqu'au 16 mai, exposition «Dürrenmatt caricaturiste: nouvelles acquisitions». Ouvert me-di de 11 à 17 heures. www.cdn.ch

Galerie des Amis des Arts (espl. L.-Robert 1a), du 14 février au 14 mars, exposition Andreas Caderas, peinture et Beat Breitenstein, sculpture. Vernissage, samedi 13 février à 17 heures. Ouvert ma-ve de 14 à 18 heures, sa-di de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures.

Galerie du Pommier (rue du Pommier 9), jusqu'au 28 février, exposition Stéphanie Linder, tableaux inspirés de *Pièce de cœur* de Heiner Müller. Ouvert lu-ve de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures (sauf le lundi matin).

Concerts

Théâtre du Pommier (rue du Pommier 9), du 9 au 11 février à 20 heures, festival Otherjazz.

Réservations: tél. 032 725 05 05 ou www.ccn-pommier.ch

Conférences

Faculté des lettres (espace L.-Agassiz 1), Université du 3^e âge: jeudi 11 février de 14h15 à 16 heures: «Espèces invasives: menace sur la biodiversité», par Anne Freitag, conservatrice au Musée de zoologie de Lausanne.

Mardi 16 février de 14h15 à 16 heures: «Des plantes pour la prévention de maladies», par Kurt Hostettmann, professeur honoraire de l'Université de Genève et de l'Université de Lausanne.

Muséum d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), mercredi 17 février à 12h30 et à 14h15. Rendez-vous nature: «Dans le secret d'une reine», film de Loïc Coat, présenté par le réalisateur. Entrée libre.



L'actualité culturelle

« Le jour étoilé »

Créé par le compositeur Steve Muriset et la librettiste israélienne Luiza Carol, à l'occasion du 100^e anniversaire de la basilique Notre-Dame, l'oratorio laïc «Le jour étoilé» rassemblera les 11, 12 et 13 février une quarantaine de musiciens et 150 à 200 chanteurs, tant professionnels de prestige qu'amateurs régionaux de talent, dans une œuvre spectaculaire et riche en émotions.

«Le jour étoilé» exprime les préoccupations universelles de l'être humain, ses tribulations, mais avant tout le formidable espoir de paix qu'il porte au fond de son cœur, même si les drames et les faux-semblants de la vie en société l'empêchent bien souvent de l'exprimer. **Basilique Notre-Dame, jeudi 11, vendredi 12 et samedi 13 février à 20h15 (ouverture des portes à 19h30). Prix Fr. 30.-, gratuit jusqu'à 16 ans. Réduction de Fr. 5.- AVS/AI,**

étudiants, chômeurs, membres du Club Espace et de l'Association Oratorio. Réservations: philippelena@bluewin.ch www.lejourtoile.ch

Sacred Concert & Gospels



Le chœur mixte de La Coudre prendra le chemin des Etats-Unis lors de son concert annuel du 21 février.

Placée sous la direction de Corinne Fischer, la chorale interprétera six Gospels a capella et des Negro spirituals arrangés pour chœur mixte.

Le morceau de résistance sera le *Sacred Concert* de Duke Ellington, un condensé de trois concerts composés entre 1966 et 1973. Duke Ellington était très fier de ces œuvres qui devaient lui permettre de fusionner la liturgie chrétienne et le jazz. Il en donna de nombreuses représentations dans le monde entier, conduisant chaque fois son orchestre depuis le piano.

Le thème central de son concert sacré est la liberté, célébrée en l'occasion par le chœur mixte, Claudine Gabriel, danseuse de claquettes, Nicole Eggenberger, soliste de jazz ainsi qu'un ensemble de jazz de la région, le King Size Swing et son sax solo, Niels Soerensen. Les arrangements sont de René Borel.

Temple de la Coudre, dimanche 21 février à 18 heures. Billets à l'entrée, enfants accompagnés, gratuit.

Entre deux mondes

Les mélomanes découvriront les cordes de L'Ensemble symphonique de Neuchâtel, dimanche 21 février au Temple du Bas, avec les envoûtantes *Epigraphes antiques* de Debussy, le percutant *Divertimento* de Bartók, les *Danses sacrée et profane* avec harpe solo. Le concert sera dirigé de main de maître par Laurent Gay et l'Ensemble symphonique sera accompagné par la talentueuse harpiste Manon Pierrehumbert, qui excelle dans les danses de Debussy.

Temple du Bas, dimanche 21 février à 17 heures. Location: tél. 032 717 79 07.



Le Carpe Dièse Trio en concert au Musée d'ethnographie

Les années folles en musique

Le Carpe Dièse Trio formé de Jonas Grenier au violon, Céline Portat à l'alto et Esther Monnat au violoncelle, innove en invitant le public à une promenade aventureuse au cœur de Montparnasse à l'époque des années folles! Ce sera dimanche au Musée d'ethnographie avec, en invités, Jocelyne Rudasigwa à la contrebasse et Laurent Estoppey au saxophone



Le Carpe Dièse Trio avec Jocelyne Rudasigwa et Laurent Estoppey (au centre) interprétera dimanche au MEN le jeune compositeur neuchâtelois Johan Treichel • Photo: sp

Entre 1920 à 1930, le Tout-Paris foisonne

d'idées, s'agite en tous sens et nage dans l'insouciance. Après les drames de la première Guerre mondiale, chacun cherche l'oubli dans la griserie et la vitesse. Ce sont les années folles animées par Mistinguett, Maurice Chevalier, Coco Chanel, les peintres Picasso, Picabia et Léger, les écrivains et poètes Breton et Soupault...

Chanson française

Ce terreau si fertile de l'entre-deux-guerres a inspiré le Carpe Dièse Trio qui en a conçu un programme intéressant repris dimanche au MEN après Lausanne, Genève et le Jura. Le

concert s'articule en quatre volets. Il donne d'abord un aperçu de l'univers du «groupe des six», chaque compositeur étant joué dans des extraits significatifs. Le deuxième volet est dévolu à la chanson française, qui évoque l'atmosphère des cafés d'antan, alors que l'univers jazzique occupe le volet suivant.

Composition de Johan Treichel

Le Carpe Dièse Trio a par ailleurs obtenu du jeune compositeur neuchâtelois Johan Treichel une création originale pour trio à cordes, contrebasse et saxophone. Il s'agit d'une

composition sur mesure qui sera jouée en création mondiale avec, en guise d'invités d'honneur, Jocelyne Rudasigwa à la contrebasse et Laurent Estoppey au saxophone. Ce quatrième volet promet des émotions, des surprises ainsi qu'une incitation à la réflexion. En effet, dans ses options fondamentales, Johan Treichel est à la recherche de la perception du temps dans le pur sens philosophique du terme.

Un arrangeur génial

John Mortimer, compositeur et arrangeur, est associé au concert du Carpe Dièse Trio puisque c'est à nouveau lui qui l'a orchestré avec panache, hormis évidemment la création de Johan Treichel. Un gage supplémentaire de qualité qui devrait inciter tout mélomane à participer à ce moment musical plein de promesses que nous offre le Carpe Dièse Trio.

Musée d'ethnographie, dimanche 14 février, 17 heures.

Chronique culturelle



Chaud le show

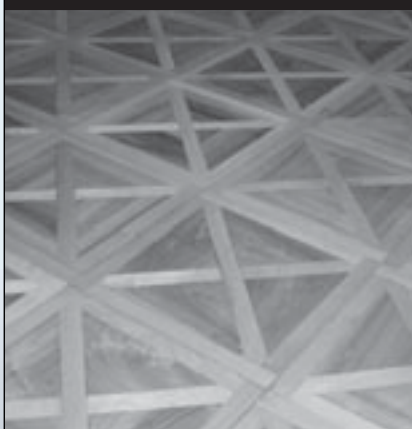
Multiple champion suisse de breakdance, Dayva a raconté le week-end passé au Pommier la journée d'un mec ordinaire, de son lever vasouilleux à son coucher euphorique avec la fille de ses rêves. On s'attendait à voir un show musclé et physique. Or, il y a certes eu un saut périlleux sportif mais on a surtout découvert un jeune danseur à la fois comédien, mime, chanteur, musicien et acteur bourré de talent. A l'évidence, le B-Boy a évolué et s'est bonifié depuis sa 3^e place aux championnats du monde de breakdance de 2002! Avec les années, David Haeberli a ajouté avec bonheur plein de nouvelles cordes sensibles à son arc d'artiste désormais très complet. A n'en pas douter, il faudra compter à l'avenir avec Dayva, l'homme qui sait parler aux filles mais également aux oiseaux! Conscient qu'il s'agit d'une valeur montante de la scène neuchâteloise, le Théâtre du Passage l'a d'ores et déjà invité dans sa prochaine saison. Ce n'est pas les spectatrices qui s'en plaindront car – foi d'une bonne copine – le gars aperçu en caleçon à son lever au Pommier vaut le coup d'œil...

Patrice Neuenschwander

Les métiers du bâtiment

Falk Frères SA

«Parquets - Tapis - PVC»



Réparation - Ponçage

Sablons 35 - 2000 Neuchâtel

Tél. 032 725 77 60

Natel 079 637 33 19

www.falkfreres.com

La nouvelle adaptation de Sherlock Holmes, bien que longue, reste un bon moment de cinéma

Le nouveau Sherlock Holmes, bagarreur et négligé

Laure-Anne Pessina



S'attaquer au mythe Sherlock Holmes à travers un long-métrage mêlant modernité et tradition, le défi était de taille. Le réalisateur britannique Guy Ritchie l'a pourtant relevé, usant du talent et de la spontanéité qui le caractérisent. Résultat? Un film trépidant et visuellement réussi, mais qui souffre malheureusement de longueurs, et présente une intrigue extrêmement touffue.



Après avoir permis l'arrestation de Lord Blackwood (Mark Strong), tueur fanatique au passé chargé, Sherlock Holmes (Robert Downey Jr) et son ami le Docteur Watson (Jude Law), peuvent clore une nouvelle affaire. Tout se corse pourtant lorsque Blackwood, condamné à la mort par pendaison, revient mystérieusement de l'au-delà, continuant à perpétrer ses crimes abominables. Une véritable course aux indices, ponctuée de magie occulte, de complots et de machiavé-

lisme, débute alors pour le plus célèbre détective privé de l'histoire, et son non moins célèbre assistant, le D^r Watson.

Musclé, surprenant et bien léché, le nouveau long-métrage de Guy Ritchie a de quoi séduire, d'autant plus qu'il présente un Sherlock Holmes en rupture avec l'image populaire, véhiculée par diverses adaptations des romans de Sir Arthur Conan Doyle. Exit le personnage essentiellement intellectuel, menant ses enquêtes muni de sa casquette à carreaux. Place à un indi-

vidu mal rasé, qui, comme décrit dans les livres, n'a pas peur d'affronter la sueur des combats de boxe, ni de se déguiser dans les ruelles londoniennes.

L'intrigue, elle, est soutenue par des acteurs masculins remarquables, qui rendent bien la complicité entre les deux héros. Quant à la dimension visuelle, c'est un vrai plaisir. Les vues de Londres et de la Tamise sont superbes, et les scènes d'action truffées de ralentis.

Pourtant, tout en savourant le film, il arrive soudain que l'on s'ennuie. La

raison? Une intrigue par trop compliquée et un Holmes dont les remarques cyniques et l'humour british finissent par lasser. En outre, coincé dans le mythe, Guy Ritchie, qui n'est pas l'auteur du scénario, ne peut exploiter toute la folie créatrice qui est la sienne. Il présente donc un divertissement sympathique et de qualité, mais qui ne peut concurrencer ses chefs-d'œuvre précédents, tels que *Snatch* ou *Arnaques, crimes et botanique*.

L.-A.P.

La Ville jeune

Bibliothèque Pestalozzi (fbg du Lac 1), mercredi 17 février à 15 heures, contes pour enfants dès 5 ans.

Queen Kong Club (quai Godet 20), samedi 20 février à 23 heures, Psychedelic Free Folk from Cotton space. Ouverture des portes 22 heures. Prix: Fr. 15.-.

Musée d'art et d'histoire, dans le cadre de la prochaine exposition «Revenez chères images!», l'Atelier des musées organise des ateliers créatifs pour tous les âges.

Pour les tout petits de 4 à 6 ans accompagnés d'un adulte, les mercredis 10 et 24 mars ou les 31 mars et 21 avril. Prix: Fr. 45.-.

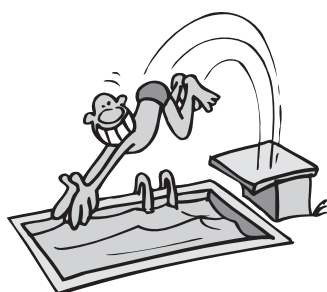
Pour les enfants de 7 à 9 ans, les mercredis 24 février et 17 mars. Prix: Fr. 30.-.

Pour les jeunes de 10 à 13 ans, les mercredi 28 avril et 5 mai. Prix: Fr. 30.-.

Pour les ados de 14 à 17 ans, dimanche 14 mars. Prix: Fr. 30.-. Informations et inscriptions en ligne: www.atelier-des-musees.ch

La Ville sportive

Piscines du Nid-du-Crô
Lundi-vendredi 8h-22h, samedi 8h-21h, dimanche 9h-20h. Tél. 032 722 62 22.



Volleyball
Samedi 13 février, halle de sport de la Riveraine, 17h, Sagres NUC-Sm'Aesch Pfeffingen, LNA.

Basketball
Dimanche 14 février, halle de sport de la Riveraine, 17h30, Union Neuchâtel-Etoile Sportive Vernier Meyrin, LNB.

Hockey sur glace
Samedi 13 février, patinoires du Littoral halle, 11h30, Neuchâtel Futur-Franches Montagnes, moskitos A.

Dimanche 14 février, patinoires du Littoral principale, 11h30, Neuchâtel Futur-Saint-Imier, mini A.

Dimanche 14 février, patinoires du Littoral principale, 16h30, Neuchâtel Futur-Le Locle, juniors.



Patinoires du Littoral (du 11 au 17 février)

Piste principale
je: 9h-11h45/13h45-15h45 public, 9h-11h45 hockey libre.
ve: 9h-11h45/13h45-15h45/20h-22h public, 9h-11h45/13h45-15h45 hockey libre.
sa: 13h45-16h public et hockey libre.
di: 13h45-16h30 public.
lu/ma: 9h-11h45/13h45-15h30 public, 13h45-15h30 hockey libre.
me: 9h-11h45 public.

Halle couverte
je: 9h-11h45/13h45-16h15 public.
ve: 9h-11h45/14h45-16h15 public.
sa: 13h45-16h30 public.
di: 10h15-11h45/13h45-16h public, 12h-13h30 hockey libre.
lu: 9h-11h45 public.
ma: 9h-11h45/14h45-16h15 public.
me: 9h-11h45/13h45-16h15 public.



Le Conseil général a débloqué à l'unanimité 200'000 francs pour la révision du Fun'ambule

Fiabilité en question

Le Conseil général a récemment accepté à l'unanimité le rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit pour la révision d'un des deux véhicules du Fun'ambule. Le crédit en question, destiné à une grande révision, s'élève à 200'000 francs. Ce montant dépasse le coût inscrit à la planification financière 2010-2013 qui prévoyait 125'000 francs pour 2010.

Malgré ce vote unanime, les groupes ont tout de même soulevé bon nombre de points problématiques – selon eux – quant à l'exploitation du funiculaire. La question de la fiabilité du Fun'ambule a souvent été évoquée au même titre que celle de la relation avec le fournisseur Garaventa à Olten. Selon les groupes, l'augmentation des coûts de révision décidée par ce dernier sont incompréhensibles.

Arrêts à répétition

Les véhicules du Fun'ambule sont envoyés en révision complète tous les six ans. Les installations techniques nécessitent également deux révisions par année. L'ensemble de ces travaux engendre environ six à huit semaines d'arrêt du funiculaire par an. Dans la mesure du possible, les arrêts program-

més interviennent durant les périodes de vacances scolaires. Malheureusement, le Fun'ambule rencontre également de nombreuses pannes pour des raisons techniques ou dues à des actes de vandalisme. En 2009, ce ne sont pas moins de 70 interventions qui ont contraint le Fun'ambule à des arrêts à répétition.

Mise en concurrence

Les porte-parole des groupes ont fait part de leur insatisfaction quant au rapport du Conseil communal. «Nous sommes mis devant le fait accompli», s'est exclamé Sylvain Brossin pour le groupe UDC. La concession fédérale impose la révision complète des véhicules tous les six ans. Christian van Gessel, au nom du groupe PopVertsSol a relevé ce fait: «La population est insatisfaite au sujet du Fun'ambule.» Le parti libéral-radical a exprimé son mécontentement quant aux problèmes techniques du funiculaire: «Ce manque de fiabilité est une mauvaise publicité», a commenté Philippe Etienne. Pour le groupe socialiste, «la Ville semble prisonnière de son fournisseur», a déclaré Philippe Loup. A ce propos, Joël Zimmerli du groupe libéral-radical a estimé qu'«une mise en

concurrence pourrait améliorer la situation».

Liaison transversale

«Le Fun'ambule a mauvaise réputation», s'est exclamé le conseiller communal Olivier Arni. Et de poursuivre: «Comme toutes les mauvaises réputations, il est difficile d'en changer». Avec 2'200 passagers par jour et un taux de rentabilité supérieur à 40%, le Fun'ambule remplit néanmoins les critères lui permettant d'intégrer le pot commun au niveau cantonal. Le Conseil communal a conscience des problèmes de fonctionnement du Fun'ambule et va agir afin d'améliorer la situation, a expliqué le conseiller communal en charge

des transports. Il s'agit notamment d'améliorer l'information à la population et de veiller à ce que les périodes déterminées pour l'entretien soient celles qui péjorent le moins l'offre. Quant à la relation de la Ville avec le fournisseur Garaventa, Olivier Arni s'est voulu rassurant: «Les TN assurent l'entretien du funiculaire et mandatent pour ce faire Garaventa. Nous leur faisons entièrement confiance». Olivier Arni a également abordé la question de la fiabilité du funiculaire en indiquant qu'«il n'existe aucun risque à l'utiliser». La grande révision du Fun'ambule interviendra entre le 9 mars et le 9 avril. Les courses devraient reprendre normalement dès le 12 avril prochain.



Non à une privatisation de l'aide sociale

Le Conseil général a également refusé par 23 voix contre 14 un postulat du groupe PLR portant sur les possibilités de faire face à une augmentation des dossiers relevant de l'aide sociale. Ce postulat demandait l'étude des différents moyens de collaborer avec des organismes privés dans le but de pallier la probable explosion des

demandes d'aide sociale. Le conseiller communal Daniel Perdrizat a répondu en précisant: «Le public n'est pas moins bon que le privé.» Et d'ajouter: «Le domaine de l'aide sociale est du ressort des collectivités publiques.» Il a conclu en expliquant que la demande formulée par ce postulat était inutile et illégale.

Chaque jour, quelque 2'200 voyageurs empruntent le Fun'ambule.



La gauche réussit à augmenter le subvention

L'Onde verte

Le Conseil général a récemment accepté par 23 voix – de gauche – contre 14 une proposition émanant des groupes socialiste et PopVertsSol visant à modifier le mode d'attribution de la subvention pour l'abonnement Onde verte. Les adultes domiciliés en ville de Neuchâtel pourront désormais obtenir un abonnement Onde verte annuel ou mensuel, zones 10 et 11 au tarif junior/senior. Les abonnements généraux CFF peuvent également être obtenus aux mêmes conditions. Coûts pour la Ville: environ 200'000 francs.

Le Conseil général a également adopté par 31 voix contre une et 5 abstentions une proposition du groupe libéral-radical concernant la publication systématique des ventes d'immeubles propriétés de la Ville. Cette proposition devrait permettre d'assurer une



Le groupe PopVertsSol a demandé une optimisation de l'utilisation des infrastructures de Pierre-à-Bot.

tionnement des abonnements Onde verte

e à meilleur compte

meilleure transparence dans le cadre de ventes de biens immobiliers appartenant à la Ville.

La gauche l'emporte

Les groupes socialistes et PopVertsSol se sont alliés pour soumettre une proposition visant à modifier le mode d'attribution de la subvention pour l'abonnement Onde verte. Minoritaire, la droite n'a pas fait le poids face à une gauche unanime. Résultat: la proposition a été acceptée par 23 voix contre 14. «La charge financière d'un abonnement annuel est parfois trop lourde», s'est exclamé Matthieu Béguelin, pour le groupe socialiste. Pascal Helle, au nom du groupe PopVertSol a également expliqué: «Nous avons décidé d'étendre le subventionnement aux abonnements mensuels.» Au vu des finances de la

Ville, le groupe PLR a considéré cette subvention comme du «gaspillage pur et simple». Défavorable à cette proposition, le Conseil communal a proposé un amendement visant à restreindre l'attribution de la subvention aux seuls chômeurs. Ce dernier a été refusé.

Obtention d'abonnements subventionnés

Les habitants de la ville de Neuchâtel peuvent se réjouir. La gauche a réussi à augmenter la subvention des abonnements annuels Onde verte de 118 à 135 francs. Elle a également réintroduit le subventionnement pour les abonnements mensuels. Cette aide avait disparu sur décision du Conseil communal en 2006. Les coûts relatifs à ces subventions ont été estimés à 200'000 francs.

Assurer la transparence

Le Conseil général a également adopté par 31 voix contre une et 5 abstentions une proposition du groupe libéral-radical concernant la publication des ventes d'immeubles propriété de la Ville. Cette proposition devrait permettre d'assurer une meilleure transparence dans le cadre de ventes de biens immobiliers de la Ville. Nous souhaitons ouvrir les ventes aux citoyens de la ville de Neuchâtel, a déclaré Alexandre Brodard, au nom du groupe libéral-radical. Si le Conseil communal souhaite se séparer d'un bien immobilier, propriété de la Ville, il devra dorénavant faire paraître un appel d'offres sous forme d'annonce dans le Vivre la ville! et L'Express, mais également sur le site Internet de la Ville.

Améliorations au stade de Pierre-à-Bot

Une interpellation du groupe PopVertsSol demandait l'optimisation de l'utilisation du stade de Pierre-à-Bot. Le groupe souhaitait qu'une priorité soit donnée au club formateur du FC Serrières en raison de l'importance de son mouvement junior. Le Conseil communal explique dans sa réponse que l'attribution des terrains dépend de la ligue dans laquelle évolue la 1^{re} équipe des différents clubs, en raison des exigences en termes de fréquence d'entraînement. L'attribution des terrains pour le début de la saison 2009-2010 révèle que le FC Serrières n'est pas prétérité quant à l'utilisation des infrastructures de Pierre-à-Bot (40.85% d'utilisation pour 47.73% de membres actifs). Outre quelques inexactitudes au niveau notamment de l'accès aux vestiaires, le groupe PopVertsSol a remercié le Conseil communal pour sa réponse et a noté les améliorations déjà survenues.

 Conseil général : dans le prolongement de la séance tenue lundi 1^{er} février

Les groupes politiques ont la parole

Groupe PLR

Jean-Charles Authier : « Au vu du contexte économique actuel, il semble malheureusement difficile de contester que les cas relevant de l'aide sociale augmenteront probablement ces prochains mois.

De quelle façon les services communaux sont-ils prêts à faire face à cette éventualité? Est-il possible de chercher l'appui d'organismes extérieurs à l'Administration? Telle est la teneur du postulat (donc une demande d'étude) déposé récemment par le groupe PLR, lors de l'examen du budget 2010.

L'occasion se présente d'ouvrir le champ de réflexion pour comprendre quels seraient les avantages, autant pour la Ville que pour les bénéficiaires de l'aide sociale, de coopérer avec des institutions extérieures pour le traitement et/ou le suivi des dossiers.

Dans les avantages possibles, on peut mentionner la mise en œuvre rapide de nouvelles forces de travail, sans devoir attendre les délais liés à l'engagement et la formation de nouveau personnel.

D'autres avantages sont à attendre dans la multiplication des réseaux et des compétences pour mettre en place des programmes d'activités dans le cadre de l'aide sociale, voire même pour leur trouver des sources de financement, ce qui est souvent plus facile pour des organes indépendants ou parapublics que pour des communautés publiques.

Une tâche que la Ville ne peut assurément pas déléguer, est d'assurer la qualité des prestations fournies. Personne ne saurait admettre qu'une telle démarche se fasse au détriment des bénéficiaires de l'aide sociale, ou d'une rigoureuse affectation des fonds publics.

Comme nous le voyons, le débat mérite d'être engagé. Nous espérons que le Conseil communal saura répondre avec toute l'ouverture d'esprit souhaitée à notre demande d'étude, tant il est vrai qu'il lui serait plus facile de simplement engager du nouveau personnel que de s'ouvrir à de nouvelles façons de faire.»

Groupe socialiste

Mathieu Béguelin : « Une majorité politique dans une ville comme la nôtre doit se traduire par des effets concrets, transformant les discours en actes.

C'est le chemin qui a été pris lors de notre dernière séance, et nous ne



Le groupe socialiste ci-dessus s'est battu avec PopVertsSol pour que chacun puisse acquérir un abonnement Onde verte à prix réduit.

pouvons que nous en réjouir. Qu'il s'agisse de rétablir une prestation parce qu'elle permet d'alléger les charges des ménages de notre commune, mesure qui se veut un symbole en cette deuxième année de crise économique, ou qu'il soit question de sensibilisation aux énergies renouvelables, ou encore d'améliorer l'accès aux diverses prestations de la Ville, nos propositions s'inscrivent dans une double logique.

Celle d'une action sociale et solidaire et d'une perspective de développement durable. Deux horizons, l'un immédiat et l'autre à moyen et long terme, qui ont pour but de soulager le présent, tout en ouvrant sur l'avenir.»

Groupe UDC

Luciano Bocchi : « En 2009, la fortune nette de la Ville se chiffrait à 24 millions de francs. Un des objectifs fixés par le Conseil communal dans son programme politique 2010-2013 est « de consolider la fortune nette à la hauteur de 15 millions au moins.

La vente d'immeubles propriété de la Ville serait l'instrument pour « éviter aux générations futures la charge d'un patrimoine encore plus délabré et/ou le poids d'une dette gigantesque ».

Entre 2010 et 2013, cette dette est estimée passer de 422 à 453 millions. Ce qui entraîne, en fin de période, une charge d'intérêts de 15,2 millions, soit presque 14'000 francs par habitant.

La vente de « bijoux de famille » pour un montant total de 9 millions de francs aurait donc comme effet de limiter la croissance de la dette à 453 millions, qui évidemment n'est pas jugée gigantesque aujourd'hui. Mais pour le groupe UDC oui.

Les générations futures seront-elles du même avis que le Conseil communal? »

Groupe PopVertsSol

Pascal Helle : « Si la politique est l'art du possible, elle est aussi affaire de patience et de détermination.

Depuis 2001 en effet, le groupe PopVertsSol se bat pour instaurer un subventionnement pour les abonnements Onde verte. Aujourd'hui, avec l'appui loyal du parti socialiste, cette préoccupation est devenue une proposition portée par l'ensemble des partis de gauche.

Ainsi tous les habitants de la ville pourront désormais acquérir un abonnement Onde verte au tarif junior/senior. La subvention s'applique également à l'abonnement général CFF pour un même montant.

En cette période économique difficile, cette subvention est la bienvenue.

Elle procède d'une réflexion sur la politique des transports que nous souhaitons développer, car les subventions à l'abonnement Onde verte ne sont que l'un des facteurs qui peuvent améliorer l'attractivité des transports publics et contribuer à la protection de l'environnement de notre ville.»

Quels étaient les présents ?

Présidence de M. Blaise Péquignot (PLR), président.

Y compris le président, 38 membres sont présents: M^{mes} et MM. Matthieu Béguelin (Soc), Claude Béguin (Soc), Amélie Blohm Gueissaz (PLR), Luciano Bocchi (UDC), Fabio Bongiovanni (PLR), Alexandre Brodard (PLR), Sylvain Brossin (UDC), Roy Cairala (UDC), Nicolas de Pury (PopVertsSol), Martine Docourt (Soc), Pascal Domatezo (UDC), Philippe Etienne (PLR), Thomas Facchinetti (Soc), Michel Favez (PopVertsSol), Olivier Forel (PopVertsSol), Yves Froidevaux (PopVertsSol), Anne-Frédérique Grandchamp (UDC), Jonathan Gretillat (Soc), Maria Angela Guyot (UDC), Pascal Helle (PopVertsSol), Daniel Hofer (Soc), François-Xavier Jan (PLR), Catherine Loetscher Schneider (PopVertsSol), Philippe Loup (Soc), Nicolas Marthe (PLR), Caroline Nigg (PopVertsSol), Béatrice Nys (PopVertsSol), Grégoire Oguey (Soc), Hélène Perrin (Soc), Sabrina Rinaldo Adam (Soc), Christophe Schwarb (PLR), Hélène Silberstein (PopVertsSol), Cristina Tasco (Soc), Christian van Gessel (PopVertsSol), Nathalie Wust (Soc), Joël Zimmerli (PLR), Laura Zwygart de Falco (Soc).

Excusés: MM. Jean-Charles Authier (PLR), Jean Dessoulavy (PLR), Raymond Maridor (Soc).

Le Conseil communal était représenté par M^{me} Françoise Jeanneret (Soc), présidente, M. Daniel Perdizat (PopVertsSol), vice-président, M. Pascal Sandoz (PLR), M. Alain Ribaux (PLR) et M. Olivier Arni (Soc), conseillers communaux.



Oui, mon Général!

Après quatre années de préparation intensive, 146 sportives et sportifs et près de 150 officiels s'envoleront ces prochains jours pour le Canada. Conduite par Gian Gilli, la délégation suisse aux Jeux Olympiques de Vancouver espère récolter 10 à 12 médailles. La chasse à l'or est bel et bien ouverte. Sommes-nous alors précurseurs? Non!

En 1925 déjà, Blaise Cendrars, au retour de son premier voyage au Brésil, retraçait, à travers son roman au titre évocateur «L'Or», le dramatique destin du Général Johann August Suter. Ce célèbre aventurier d'origine suisse, qui fit fortune en Californie, fut ruiné par la découverte d'un gisement d'or sur son territoire et par la grande ruée qui s'en suivit. Nous espérons que l'histoire ne se répétera pas et que l'hymne national suisse résonnera à l'envi dans le ciel canadien. Et dans le cas contraire, la honte n'est pas de perdre, d'être inférieur à l'adversaire, mais d'être inférieur à soi-même. Voilà qui gênerait alors à la fois le sort du vaincu et le mérite du vainqueur.

Qui veut de l'Or? Qui veut de l'Or?

Rémy Voirol

Anim'Action aux habitant-es de Pierre-à-Bot

Le Café-rencontre du quartier de Pierre-à-Bot invite les résidants **vendredi 12 février entre 14 et 16 heures à la salle des loisirs, rue des Acacias 1.**

- Rencontres et discussions sympas
- Café, thé, chocolat chaud, jus d'orange, pâtisserie du jour
- Journaux, jeux...

Renseignements : tél. 032 717 74 63 ou www.neuchatelville.ch/animaction

Aux habitant-es de Serrières

A l'occasion du carnaval de Rio, le groupe Anim'Action des habitant-es de Serrières organise une soirée bal masqué

samedi 13 février dès 19 heures, au 1^{er} étage du restaurant du Clos de Serrières

Ambiance de carnaval tropical, danse, animations diverses, déguisement indispensable.

Renseignements : www.neuchatelville.ch/animaction tél. 032 731 34 98.

La Ville officielle

Avis de publication

Vu la loi sur les droits politiques,
Vu la loi sur les communes,

Le Conseil communal informe les électrices et les électeurs que les arrêtés :

- concernant une demande de crédit pour la révision du véhicule n° 1 du Fun'ambule,
- modifiant le Règlement général de la Commune de Neuchâtel, du 17 mai 1972 par l'introduction de l'art. 159ter,
- relatif au subventionnement des abonnements Onde verte acquis par les habitants de la Ville de Neuchâtel,

adoptés par le Conseil général dans sa séance du 1^{er} février 2010, peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Selon la loi, la durée du délai référendaire est fixée à quarante jours, soit jusqu'à lundi 22 mars 2010.

Neuchâtel, le 10 février 2010.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,
Françoise Jeanneret

Le chancelier,
Rémy Voirol

Offre d'emploi

La direction de la Culture, des Sports et du Tourisme, met au concours un poste de

secrétaire de direction à 80%

La secrétaire de direction a pour mission d'assurer l'ensemble des tâches administratives du secrétariat de direction ainsi que la gestion de mandats particuliers tels que la participation à la rédaction de rapports, l'établissement et le suivi de pièces comptables ainsi que la mise à jour des sites Internet et Intranet de la direction.

Ce poste conviendrait à une personne responsable, autonome, disponible, efficace, à l'aise dans les contacts, manifestant de l'intérêt pour le domaine public.

Si vous avez une excellente formation commerciale (Maturité commerciale) complétée par le brevet fédéral d'assistante de direction, si vous maîtrisez la langue française, l'environnement Microsoft et si vous êtes au bénéfice d'une expérience professionnelle confirmée, cette offre vous concerne. De bonnes connaissances d'une autre langue nationale et/ou de l'anglais serait un atout. Nous attendons avec plaisir votre lettre de motivation accompagnée des documents usuels (curriculum vitae, photo, copie des diplômes et certificats) **jusqu'au vendredi 19 février 2010** à l'adresse suivante :

Ville de Neuchâtel
Service des ressources humaines
Fbg de l'Hôpital 4
2000 Neuchâtel

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du Service des ressources humaines au 032 717 71 41.

Entrée en fonction : à convenir

Introduction des passeports biométriques

A partir du 1^{er} mars 2010, les ressortissants suisses domiciliés dans le canton de Neuchâtel devront commander leur passeport biométrique «10» auprès de l'Office de la population, Rue de Tivoli 22, 2000 Neuchâtel.

Dès le 24 février uniquement, chaque personne doit obtenir un rendez-vous avant de se présenter au centre de saisie en téléphonant au 032 889 0 889 ou en complétant une demande par internet à l'adresse www.passeportsuisse.ch ou www.ne.ch

La délivrance des passeports étant transférée à l'Office de la population, le Contrôle des habitants cessera totalement de délivrer ces documents aux dates suivantes :

- **vendredi 12 février 2010 pour les passeports biométriques «06»**
- **jeudi 18 février 2010 pour les passeports traditionnels «03».**

En ce qui concerne les cartes d'identité, elles pourront toujours être obtenues auprès du Contrôle des habitants, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2000 Neuchâtel, tél. 032 717 72 20.

A louer

La gérance des bâtiments de la Ville de Neuchâtel met en location :

Places de parc intérieures à la rue Caselle 2 :
Fr. 115.-/mois

Places de parc intérieures à la rue des Fahys 93 :
Fr. 98.-/mois

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à la gérance des bâtiments de la Ville de Neuchâtel, fbg du Lac 3, 2001 Neuchâtel, tél. 032 717 76 70.

Aux habitant-es de Pierre-à-Bot

Vous souhaitez proposer ou organiser une activité dans votre quartier? Venez la présenter lors de la prochaine rencontre du groupe Anim'Action :

lundi 15 février à 19h45 à la salle des loisirs, rue des Acacias 1.

Renseignements : tél. 032 717 74 63 ou www.neuchatelville.ch/animaction

La chronique « passion verte » de...

Le ginseng suisse

Luc
Vincent



L'année 2010 a été proclamée année de la biodiversité! L'occasion pour tout un chacun de favoriser cette biodiversité. Mais comment une personne à son échelle peut-elle influencer sur la biodiversité? On peut être étonné comme des gestes de tous les jours peuvent parfois avoir une certaine influence. Alors, apportons notre contribution cette année et « mangeons des légumes de saison »!

Pour illustrer mes propos, quoi de mieux que le céleri, un légume produit dans notre région, qui est lui-même porteur d'une grande diversité.

A l'état naturel, le céleri pousse dans des endroits marécageux et salins du littoral des mers européennes.

A l'époque romaine, on cultivait l'ache ou céleri sauvage. Il avait une forte odeur aromatique presque âcre et on l'utilisait uniquement comme condiment. A cette époque, l'ache avait une grande importance dans les cérémonies funèbres et on le plantait sur les tombeaux. Puis plus tard, au Moyen Age, le céleri sauvage a eu une



grande place comme plante médicinale. On l'utilisait comme diurétique, laxatif, antiscorbutique, etc.

C'est à partir de 1680 que l'on a commencé à cultiver le céleri branche comme légume. Les premières sélections se sont faites en Italie, puis progressivement dans toute l'Europe.

Le jardinier de Louis XIV pratiquait le buttage pour avoir des côtes plus tendres, puis petit à petit les sélections ont permis d'obtenir des plantes avec des côtes tendres sans avoir besoin de buttage. En 1903, on comptait plus de 30 variétés de céleris côtes autant en Europe qu'en Amérique.

Quant au céleri-pomme, qui descend lui aussi de l'ache, on pense qu'une sélection de la plante avec une racine tubéreuse est partie d'Italie, bien que de nombreux voyageurs en provenance d'Orient parlent d'ache dont on mangeait les racines. C'est en Allemagne que l'on a sélectionné les plus belles variétés de céleris-raves. L'avantage du céleri-rave: c'est un légume qui se conserve facilement. On le récolte juste avant le froid et il peut être gardé à la cave dans du sable pendant tout l'hiver. Pauvre en calories, mais riche en vitamines, sels minéraux, calcium et potassium, le céleri est un bon antidépresseur et aussi un remarquable aphrodisiaque!

Le nom latin du céleri: *Apium* est dérivé du nom celte *apon* = eau, allusion à l'ache qui pousse dans l'eau. Une chose est sûre, le mot céleri est à peine modifié dans la plupart des langues européennes, cela démontre l'extension récente de notre plante comestible.

Du point de vue botanique, le céleri fait partie de la famille des Apiacées (anciennement les Umbellifères), comme la carotte et le fenouil. Disponible du mois de septembre à fin mars sur les étals, le céleri n'est pas souvent mis en avant. C'est un discret plein de richesses.

Bonnes dégustations.

L.V.

A travers l'histoire



Suite à un conflit médical qui prend rapidement une dimension confessionnelle, les sœurs hospitalières catholiques quittent l'hôpital Pourtalès en 1859. Blessée par cette querelle, la communauté catholique construit aussitôt son propre hôpital sous la direction de Guillaume Ritter. Le premier malade y est accueilli le 20 octobre 1860. Dès lors, l'hôpital de la Providence ne cesse de grandir et des ailes sont ajoutées à l'est (1890) et à l'ouest (1965) du bâtiment primitif. En 2001 est inaugurée la rénovation complète de l'hôpital (carte postale, vers 1919, Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel), Vincent Callet-Molin.

Enquêtes publiques

Demande de Monsieur Claude Schorderet, architecte à Neuchâtel (Architectes NHP), d'un permis de construire pour la transformation et le changement d'affectation de l'immeuble 30, avenue de Clos-Brochet, article 9986 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte d'Hôpital neuchâtelois - Direction générale. Les plans peuvent être consultés du 22 janvier au 22 février 2010, délai d'opposition.

Demande de la Direction des Infrastructures et Energies de la Ville de Neuchâtel d'un permis de construire pour la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales à la rue du Verger-Rond (ch. du Crêt-du-Parc), article 12371 du cadastre de Neuchâtel. Les plans peuvent être consultés du 29 janvier au 2 mars 2010, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Christopher Schmid (Alpine-Energie Schweiz AG) à Belp, d'un permis de construire pour la modification d'une installation de téléphonie mobile existante au tunnel de Vauseyon, portail est (voies CFF), article 14374 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Orange Communications SA à Lausanne. Les plans peuvent être consultés du 12 février au 15 mars 2010, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Benoît Pizzera, architecte à Neuchâtel (CM architecture Claude Martinet), d'un permis de construire pour l'agrandissement mineur (volume sur une terrasse) de l'immeuble 2, rue de Champréveyres, article 1638 du cadastre de la Coudre à Neuchâtel, pour le compte de Madame et Monsieur Fatma et Bayram Oezveren. Les plans peuvent être consultés du 12 février au 15 mars 2010, délai d'opposition.

Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi.

Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés au Service des permis de construire, fbg du Lac 3, 2^e étage.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.

Service des permis de construire



Votation fédérale

Convocation des électrices et des électeurs

Les électrices et les électeurs sont appelés à se prononcer en votation fédérale sur

- 1) l'arrêté fédéral du 25 septembre 2009 relatif à un article constitutionnel concernant la recherche sur l'être humain;
- 2) l'initiative populaire du 26 juillet 2007 «Contre les mauvais traitements envers les animaux et pour une meilleure protection juridique de ces derniers (Initiative pour l'institution d'un avocat de la protection des animaux)»;
- 3) la modification du 19 décembre 2008 de la loi fédérale sur la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Taux de conversion minimal),

le 7 mars 2010

vu l'arrêté et la circulaire du Conseil fédéral aux gouvernements cantonaux, du 3 décembre 2009;

vu la loi fédérale sur les droits politiques, du 17 décembre 1976;

vu la loi fédérale sur les droits politiques des Suisses de l'étranger, du 19 décembre 1975;

vu la loi cantonale sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, et son règlement d'exécution, du 17 février 2003;

vu l'arrêté de convocation du Conseil d'Etat, du 22 décembre 2009,

le Conseil communal précise:

Vote par correspondance

Les électrices et les électeurs peuvent voter par correspondance au moyen du matériel qui leur est adressé personnellement par l'Administration communale.

Le vote par correspondance ne peut être pris en considération que si les électrices et les électeurs introduisent le bulletin de vote dans l'enveloppe correspondante et le mettent, **avec leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance**, dans l'enveloppe de transmission, à **affranchir**.

L'enveloppe de transmission doit parvenir à l'Administration communale **le dimanche 7 mars 2010 à 10 heures, au plus tard**.

Vote par Internet

Les électrices et les électeurs peuvent voter par Internet au moyen du matériel qui leur est adressé personnellement par l'Administration communale pour autant qu'ils aient signé un contrat d'utilisation du Guichet unique.

Le vote par Internet doit être effectué par le biais du Guichet unique **le samedi 6 mars 2010 à 12 heures, au plus tard**.

Vote au bureau électoral

Le scrutin sera ouvert **le dimanche 7 mars 2010 au bureau électoral de Neuchâtel, à l'Hôtel de Ville, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, de 10 heures à 12 heures**.

Peuvent exercer leur droit de vote les électrices et électeurs qui se présentent personnellement, **dans la mesure où le vote par procuration n'est pas autorisé**, munis de leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance. **Aucun vote ne sera accepté sans la carte de vote.**

Personnes âgées, malades ou handicapées

S'ils en font la demande au bureau électoral au 032 717 72 36, jusqu'au dimanche matin 7 mars 2010, à 11 heures, les électrices et les électeurs âgés, malades ou handicapés peuvent exercer leur droit de vote à leur lieu de résidence, pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique.

L'électrice ou l'électeur que des infirmités empêchent d'accomplir lui-même les actes nécessaires à l'exercice de son droit de vote peut se faire assister, à son domicile ou au local de vote, par deux membres au moins du bureau électoral.

Qui peut voter ?

Ont le droit de prendre part à la votation fédérale:

- a) les Suissesses et les Suisses, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, s'ils ne sont pas interdits pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit;

Echos

■ Vendredi 5 février, le Conseil communal a été représenté par M^{me} Françoise Jeanneret, présidente, à l'assemblée générale de la Société Nautique Neuchâtel.

■ Samedi dernier, MM. Daniel Perdrizat, vice-président et Rémy Voirol, chancelier, ont représenté les Autorités communales, à la soirée de clôture de l'édition 2009 de la Fête des vendanges de Neuchâtel.

■ Le Conseil communal a adressé ses vœux et félicitations à M^{me} et M. Emma et Frédy Zwahlen-Burgi, à l'occasion du 50^e anniversaire de leur mariage, à M^{me} et M. Liliane et Raymond Cattin-Descloux, à l'occasion du 55^e anniversaire de leur mariage, à M^{me} et M. Anna et Luigi Rota-Busnello, à l'occasion du 60^e anniversaire de leur mariage et à M^{me} et M. Nanon et Maurice Blanc-Tomljenovic, à l'occasion du 70^e anniversaire de leur mariage.

b) les Suissesses et les Suisses de l'étranger, âgés de 18 ans révolus, lorsqu'ils en ont fait la demande à la commune, s'ils sont originaires de celle-ci ou s'ils y ont eu leur domicile, à moins qu'ils ne soient déjà enregistrés dans une autre commune suisse.

Informations complémentaires

En cas de perte ou de destruction du matériel de vote, les électeurs peuvent obtenir son remplacement auprès du Contrôle des habitants jusqu'au vendredi 5 mars 2010, à 16 heures.

Les électrices et les électeurs peuvent obtenir de plus amples informations sur les modalités du scrutin:

- en se référant aux fascicules d'explications envoyés avec le matériel de vote ainsi qu'aux divers articles parus dans la presse;
- en contactant le Contrôle des habitants, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, au 032 717 72 20;
- en visitant le site Internet du canton de Neuchâtel à l'adresse www.ne.ch/vote

Neuchâtel, le 1^{er} février 2010.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente, Françoise Jeanneret **Le chancelier, Rémy Voirol**





Programme cinéma pour la semaine du 10 au 16 février

APOLLO 1 032 710 10 33

PERCY JACKSON-LE VOLEUR DE Foudre
1^{er} semaine. 10 ans sug. 12 ans.
VF me au ma 15h, 17h45, 20h30, ve/sa 23h15.
Acteurs: Pierce Brosnan, Uma Thurman.
De Chris Columbus.

APOLLO 2 032 710 10 33

SHERLOCK HOLMES
2^e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me, ve/sa, lu/ma 20h15, ve/sa 23h, di 20h30.
VO angl. s-t fr/all je 20h30.
Acteurs: Robert Downey Jr., Jude Law.
De Guy Ritchie.

APOLLO 2 032 710 10 33

LA PRINCESSE ET LA GRENOUILLE
3^e semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF me, sa/di 14h, me au ma 16h.
De John Musker.

APOLLO 2 032 710 10 33

LE REFUGE
1^{er} semaine. 14 ans sug. 16 ans.
VF me au sa, lu/ma 18h15.
Acteurs: Isabelle Carré, Louis-Ronan Choisy,
Pierre Louis-Calixte.
De François Ozon.

APOLLO 2 032 710 10 33

VALENTINE'S DAY
Action St-Valentin (2 pour 1). 12 ans sug. 12 ans.
VF di 18h. Acteurs: Jessica Biel, Jessica Alba.
De Garry Marshall. Première suisse.

APOLLO 3 032 710 10 33

I LOVE YOU PHILLIP MORRIS
1^{er} semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 18h15, 20h15.
Acteurs: Jim Carrey, Ewan McGregor.
De Glenn Ficarra.

APOLLO 3 032 710 10 33

SHERLOCK HOLMES
2^e semaine. 12 ans sug. 14 ans. VF me au ma 14h45.
Acteurs: Robert Downey Jr., Jude Law.
De Guy Ritchie.

APOLLO 3 032 710 10 33

LE LIVRE D'ELI
4^e semaine. 14 ans sug. 16 ans. VF ve/sa 22h30.
Acteurs: Denzel Washington, Mila Kunis,
Gary Oldman.
De Albert Hughes.

ARCADES 032 710 10 44

AVATAR 3D
9^e semaine. 12 ans sug. 12 ans.
VF me au ve, lu/ma 15h, me au ve, lu 20h,
sa/di 13h15, 16h45, 20h30. VO angl. s-t fr/all. ma 20h.
Acteurs: Sigourney Weaver, Sam Worthington.
De James Cameron.

BIO 032 710 10 55

INVICTUS
5^e semaine. 7 ans sug. 12 ans.
VF me au ma 20h30, je/ve, lu/ma 14h30.
Acteurs: Morgan Freeman, Matt Damon,
Tony Kgoroge.
De Clint Eastwood.

BIO 032 710 10 55

ALVIN ET LES CHIPMUNKS 2
8^e semaine. Pour tous sug. 7 ans.
VF me, sa/di 15h.
Acteurs: Jason Lee, Cameron Richardson,
Anna Faris.
De Betty Thomas.

BIO 032 710 10 55

GAINSBURG (VIE HEROÏQUE)
4^e semaine. 12 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 17h30.
Acteurs: Eric Elmosnino, Laetitia Casta,
Lucy Gordon.
De Joann Sfar.

REX 032 710 10 77

BROTHERS
2^e semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 20h15, ve/sa 22h45.
Acteurs: Tobey Maguire, Jake Gyllenhaal,
Natalie Portman.
De Jim Sheridan.

REX 032 710 10 77

OCEANS
3^e semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF me, sa/di 13h30, me au ma 15h45, 18h.
De Jacques Perrin.

STUDIO 032 710 10 88

WOLFMAN
1^{er} semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 15h, 17h45, 20h30, ve/sa 23h.
Acteurs: Benicio Del Toro, Anthony Hopkins,
Emily Blunt.
De Joe Johnston.
Cycle passion cinéma.



Agenda pratique

Services d'urgence

Police: 117.

Service du feu: 118.

Urgences santé

et ambulance: 144.

Hôpital Pourtalès et Maternité

N^o principal: tél. 032 713 30 00.

Urgences adultes: tél. 032 713 33 00.

Urgences pédiatriques: hotline
24h/24, 365 j/365, tél. 032 713 38 48.

Hôpital de la Providence:

tél. 032 720 30 30.

Viteos SA – électricité, eau, gaz (en dehors des heures d'ouverture des bureaux), tél. 032 717 83 00.

Services publics

ADCN – Association pour la Défense des Chômeurs de Neuchâtel. Permanences-café, aide pour les recherches d'emploi, conseils juridiques, (rue Louis-Favre 1), tél/fax 032 725 99 89.

Alzheimer, section neuchâteloise, antenne téléphonique, lundi, mercredi, jeudi, de 14h à 17h, tél. 032 729 30 59; groupe de contact, tous les derniers jeudis du mois de 19h30 à 21h (rue du Seyon 2), (3^eme étage).

Amnesty International, groupe de Neuchâtel, (case postale 48, 2001 Neuchâtel), tél. 032 724 56 45.

Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20h30. Après 20h30, le numéro du service d'urgence 144 communique les coordonnées du pharmacien de garde atteignable pour les ordonnances urgentes soumises à la taxe de nuit.

NOMAD maintien à domicile

Centre NOMAD Neuchâtel et environs

7 jours/7, prestations de soins (LAMal) et d'aide aux activités de la vie quotidienne, collaboration avec les partenaires favorisant le maintien à domicile. Demande de prestations et d'informations: passage M.-de-Meuron 6, Neuchâtel, **tél. 032 886 85 00**, jours ouvrables de 7h30 à 12h et 13h30 à 17h30.

Permanence dentaire

En cas d'absence du médecin traitant ou du dentiste, composer le N^o 144.

Les services religieux

Paroisse réformée évangélique

Cultes des samedi 13 et dimanche 14 février

Sud:

Collégiale: di à 10h, culte avec sainte cène.

Temple du Bas: jeudi à 10h, méditation, salle du refuge.

Nord:

Ermitage: di à 10h30, culte avec sainte cène.

Valangines: di à 9h30, culte.

Est:

Maladière: sa 13 à 18h, culte Parole & Musique, avec sainte cène. Musique de Dietrich Buxtehude avec Robert Märki, orgue.

Ouest:

Charmettes: sa 13 à 17h30, culte tous âges avec sainte cène.

Serrières: di à 10h15, culte avec sainte cène.

Portalès: di à 10h, culte ou messe.

Deutschsprachige reformierte Kirchengemeinde: 14. Februar 9 Uhr, Gottesdienst im Temple du Bas, Neuchâtel, Abendmahl.

Eglises catholiques romaines

Notre-Dame: sa à 17h, messe en portugais. Di à 10h et à 18h, messes.

Serrières, église Saint-Marc: sa à 17h30, messe. Di à 10h15, messe en italien.

Vauseyon, église Saint-Nicolas: di à 10h30, messe.

La Coudre, chapelle Saint-Norbert: sa à 18h, messe. Di à 17h, messe en latin.

Chapelle de la Providence: di à 10h, messe en polonais.

Hôpital Pourtalès, chapelle 6^e étage: di à 10h, célébration dominicale (aumônerie protestante 1^{er} et 3^e di) et catholique (2^e et 4^e di).

Eglise catholique chrétienne

Eglise St-Jean-Baptiste (rue Emerde-Vattel): di à 18h, messe. Ma 16 février à 19h30, bible à la carte. Me 17 février à 19h30, célébration du mercredi des cendres à La Chaux-de-Fonds.



Impressum

Editeur:

Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Direction:

Rémy Voirol, chancelier

Rédaction:

Patrice Neuenschwander, journaliste
Anne Kybourg, journaliste stagiaire

Illustration:

Stefano Iori, photographe

Secrétariat:

Eliane Petermann, secrétaire de rédaction

Contact:

• Téléphone: 032 717 77 09
• Télécopie: 032 717 77 10
• E-mail: bulletinofficiel@ne.ch

Internet:

www.neuchatelville.ch

Mise en page:

Cathy Ecabert

Impression:

Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

Tirage:

22'000 exemplaires



L'instantané de Stefano Iori...



... le temps n'est pas à la rigolade

FINALE DE LA COUPE SUISSE

volleyball 20 FÉVRIER 2010



vibrer ensemble

Sousa
Luso
Sumol
Compal
Sun
Kamax
Synergie
Erima
Duckert
Randstad
Bernasconi
Von Arx
Flückiger
Facchinetti
Almac
Uditis
BCN
MTS
IMPLENIA

15h Wankdorfhalle - Berne
VBC Voléro Zürich



SAGRES

NUC

VOLLEYBALL

Réservez votre place par internet sur
www.nucvolleyball.ch

PAX VolleyCup


SwissVolley



Denis Trachsel, directeur des Ecoles enfantines et primaires de la Ville a décidé de quitter son poste

Le directeur retourne à l'enseignement

L'actuel directeur des Ecoles enfantines et primaires de la Ville a fait part au Conseil communal de sa décision de quitter son poste à la fin de l'année scolaire, soit en juillet 2010. Denis Trachsel, 50 ans, a occupé ce poste durant 9 ans. Il revient sur les moments forts de sa carrière et explique comment il envisage l'avenir des Ecoles enfantines et primaires de la Ville.

Quelles sont les raisons de votre départ ?

Cela fait neuf ans que j'exerce la fonction de directeur. Comme j'atteins cette année l'âge de 50 ans, il m'a semblé opportun de mener une réflexion de fond en me projetant dans l'avenir. Je me demandais si j'étais prêt à investir encore une douzaine d'années dans une fonction aussi prenante en énergie et en temps. Sachant qu'un nouveau plan d'étude romand ainsi que de nouveaux moyens d'enseignement allaient être introduits, j'ai eu le sentiment que si je voulais réorienter ma carrière, je devais me décider maintenant.

Quels souvenirs garderez-vous de vos neuf ans à la tête des Ecoles enfantines et primaires de la Ville ?

Je garderai d'excellents souvenirs. Tout d'abord, la fonction de directeur se caractérise par la multiplicité des tâches dans des domaines très divers tels que notamment la pédagogie, l'éducation, la gestion administrative



Denis Trachsel, directeur des Ecoles enfantines et primaires de la Ville, retourne à son métier d'enseignant.

des membres du personnel administratif, des concierges, des parents d'élèves, des responsables de services de la Ville, des responsables cantonaux, d'autres collègues, et tant de personnes qui, de près ou de loin, sont en lien avec l'école.

Parmi les souvenirs que je garderai il y a tout ceux qui sont en lien avec les travaux qui ont abouti à la connexion au réseau pédagogique neuchâtelois des ordinateurs installés dans les salles de classes. J'ai également eu le privilège de participer à la réalisation du nouveau collège de la Maladière, de la mise à l'enquête publique jusqu'à son inauguration et son entrée en fonction.

Suite aux modifications législatives votées par le Grand Conseil en 2008, j'aurai aussi participé au passage de témoin entre l'ancienne et la nouvelle autorité, c'est-à-dire entre la Commission scolaire et le Conseil communal, ainsi qu'à la mise en place des nouvelles instances participatives que sont le Conseil d'établissement scolaire, le Conseil des enseignants et le Conseil des parents.

Que pensez-vous de l'entrée en vigueur du concordat HarMoS ?

L'entrée en vigueur de ce concordat est une nécessité. Nous avons en Suisse 26 cantons et demi-cantons, et tout autant de systèmes scolaires. De telles différences ne sont plus d'actualité puisqu'il s'agit aujourd'hui de faciliter la mobilité des familles. Actuellement, 11 cantons ont déjà ratifié ce concordat, dont celui de Neuchâtel. Il fallait que dix cantons l'adoptent pour qu'il entre en vigueur. Ce concordat constitue une harmonisation du système scolaire, mais en aucun cas son uniformisation.

Plus concrètement, quels changements apportera HarMoS ?

Dès la rentrée scolaire 2011, les enfants entreront à l'école obligatoire à 4 ans révolus. En ville de Neuchâtel, nous ne scolarisons actuellement que le 70% des élèves de 4 ans. Concrètement, il s'agira de trouver de nouvelles salles de classe, voire d'en réaménager dans les collèges primaires pour accueillir une population plus nombreuse d'élèves âgés de 4 ans. Cette mesure engendrera la création de nouveaux postes pour les enseignants.

Cette rentrée verra également un nouveau découpage des cycles, soit deux cycles de quatre années à l'école primaire et un cycle de trois ans à l'école secondaire. Dans ce nouveau

découpage, l'année d'orientation (6^e année) fera partie du deuxième cycle de l'école primaire. Pour l'école neuchâteloise, ce découpage entraînera une nouvelle organisation au niveau de la gouvernance de l'école.

A partir de 2011, un nouveau plan d'étude romand sera introduit simultanément au début des trois cycles. Des nouveaux moyens d'enseignement verront également le jour.

Une nouvelle grille horaire sera également instaurée. Une organisation scolaire sous forme d'horaires-blocs sera mise en place, en tout cas pour le premier cycle du primaire.

Dès 2013, l'apprentissage de l'anglais sera dispensé à tous les élèves âgés de 11-12 ans (5^e année actuelle).

Quels conseils donneriez-vous à votre successeur ?

Je lui conseillerais de s'efforcer de toujours maintenir le contact avec les enseignants, quelle que soit la masse de travail administratif à réaliser. Les enseignants ont énormément besoin que leur travail soit reconnu. Il est important que les membres de la direction soient à leur écoute et



et financière. Cette variété en constitue l'un des attraits.

Mais c'est surtout la multiplicité et la variété des rencontres qui me laisseront les meilleurs souvenirs. Au-delà des échanges verbaux souvent en lien avec une problématique, il y a des personnes avec lesquelles j'ai créé des liens, que ce soient des enseignants,



qu'ils puissent les accompagner dans leurs pratiques pédagogiques et éducatives.

Quels sont vos projets pour la suite de votre carrière ?

J'ai toujours aimé mon métier d'enseignant. Pendant les neuf ans où j'ai exercé la fonction de directeur des Ecoles enfantines et primaires, j'ai eu la chance de voir le métier d'enseignant sous un autre angle. Ce fut une expérience enrichissante, mais je me réjouis de pratiquer ce métier en me trouvant à nouveau parmi des élèves au quotidien.

Anne Kybourg